

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion
LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

I – DONNEES GENERALES

Objectif spécifique communautaire	OS H - Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable
Référence besoin PSN	H.1 Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux H.2 Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir H.4 Renforcer l'attractivité des zones rurales et des métiers agricoles et forestiers
Référence besoin de la stratégie locale	H.2 Accompagner les porteurs de projets individuels
Référence article du règlement	Art. 77 - Coopération
Référence Fiche intervention nationale du PSN	77.05 LEADER
Poursuite d'un dispositif existant	19.2.1 - Mise en œuvre de stratégie locale de développement

II – OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Objectifs et Descriptif :	Objectifs : En lien avec l'Objectif Stratégique H du Plan Stratégique National (PSN) : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales », il s'agira de : - S'appuyer sur les acteurs du terrain et les inciter à travailler de manière décloisonnée ; - Informer et fédérer les acteurs pour faire émerger des projets et des initiatives collectives qui concourent à la valorisation et à la redynamisation du territoire ; - Favoriser la cohésion sociale du territoire en travaillant avec les associations ; - Renforcer le lien social et instaurer de nouvelles solidarités entre les habitants des quartiers des hauts de l'Ouest ; - Encourager les échanges d'expériences, d'outils et de pratiques entre acteurs. Il s'agit de financer des actions collectives sur des thématiques diverses (environnement, mobilité, sport, santé, paysage, cohésion sociale...).
---------------------------	---

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion
LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

Descriptif technique :

- Favoriser les actions collectives à partir d'une démarche partagée**
 - Soutien à l'émergence d'actions collectives et à la création de réseaux d'acteurs. Par exemple : ateliers participatifs et pédagogiques impliquant les habitants des hauts et valorisant leurs savoir-faire ; cafés citoyens ; échanges de services (ateliers de bricolage, de menuiserie, de couture, de cuisine, de réparation, ateliers itinérants, jardins partagés, actions liées aux mobilités alternatives, actions de type « Réparali Kafés », ...). Ces ateliers devront s'inscrire dans un cycle de plusieurs rencontres ;
 - Soutien à l'émergence de structures de mutualisation de services, de moyens et d'équipements favorisant le développement d'activités et l'emploi (par exemple, groupement d'employeurs, coopératives, maison de services) ;
 - Réalisation de plateforme coopérative/collaborative destinée à partager l'information, identifier et valoriser des savoir-faire, faciliter la mise en réseau des acteurs ruraux (par exemple, groupement de commande pour gérer collectivement les approvisionnements, développement des offres de mobilité innovante).
- Favoriser la cohésion et le lien social entre les habitants**
 - Soutien des structures, des habitants et des projets inscrits dans une dynamique de cohésion sociale, de développement des quartiers des hauts (rencontres, partages et échanges générationnels, intergénérationnels, inter-quartiers, entraide, ...) ;
 - Toute action favorisant l'implication des habitants des hauts au cœur de leur quartier (entretien, valorisation et animation des abords de routes, visites patrimoniales associatives, ...) ;
 - Toute action permettant d'encourager et de sensibiliser aux enjeux d'une alimentation équilibrée et aux bienfaits de l'activité physique pour la santé.
- Favoriser la diffusion et le partage de bonnes pratiques, l'échange d'expériences**
 - Au niveau local, identification au sein du Groupe d'Action Locale Ouest des bonnes pratiques, d'actions innovantes en matière environnementale, économique, sociétale, diffusion et partage de ces bonnes pratiques et expériences ;

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion
LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025
	- Au niveau national ou international, voyages d'études qui contribuent à la mise en réseau, à l'échange d'expériences liées à la stratégie du GAL et transférables sur les hauts de l'Ouest. Il est précisé que la participation aux salons et foires est exclue de cette fiche-action.				
Indicateur de réalisation obligatoire :	O.31 Nombre de stratégies de développement local (LEADER) ou d'actions préparatoires soutenues				
Indicateur de résultat obligatoire :	R.37 Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC R.38 Part de la population rurale couverte par les stratégies de développement local R.39 Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement				
Modalité de mise en œuvre :	Gestion au fil de l'eau		OUI		
	Appel à projet		NON		

III – ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Engagements communs à tous les dispositifs	Voir annexe 2 : engagements communs à tous les dispositifs
Engagements spécifiques au dispositif	Maintenir l'investissement 5 ans après la date de dépôt de la demande de solde de l'aide européenne (pour les projets concernés). Le non-respect de cet engagement entraînera une déchéance totale ou partielle : diminution de l'aide au prorata de la durée non couverte. Dans le cas particulier des voyages d'études, les participants devront résider dans le territoire du TERH GAL de l'Ouest. Le non-respect de l'engagement ci-dessus entraînera une déchéance totale.

IV – CRITERES D'ELIGIBILITE

Eligibilité du demandeur	- Associations loi 1901 ; - Structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (structures de l'insertion par l'activité économique, entreprises détenant l'agrément ESUS, entreprises solidaires d'utilité sociale,
---------------------------------	---

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

	coopératives, sociétés commerciales remplissant les conditions de la loi du 31/07/2014) ; - Etablissements publics ; - Collectivités territoriales et leurs groupements.
Eligibilité du projet	Le projet doit répondre à un ou plusieurs objectifs décrits dans la partie II « Objectifs et descriptif du dispositif ». Les projets doivent s'inscrire dans une démarche partenariale avec d'autres acteurs que le bénéficiaire.
Eligibilité géographique	L'action financée, sauf pour les voyages d'études, doit se situer dans le périmètre du GAL Ouest, qui correspond à la Zone des Hauts des 5 communes du TCO - <i>Limite des hauts correspondant aux limites fixées par le décret de création du parc national de La Réunion n° 2007-296 du 05 mars 2007 – Aire d'adhésion et cœur du parc national.</i> Dans le cas particulier des voyages d'études, le siège social du porteur de projet doit se situer sur le territoire du TERH GAL de l'Ouest.
Eligibilité temporelle	Opération non commencée au moment du dépôt de la demande d'aide.

V – NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES ET INELIGIBLES

	Grand poste de dépenses	Poste de dépenses
Dépenses retenues	Dépenses directes de personnel	Dépenses de personnel directement rattachées au projet
	Voyages d'étude	Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
	Frais Généraux	Frais d'études, d'expertise et de conseil
		Prestation de développement de logiciels, sites internet, acquisition de brevet, licences, droits d'auteur et marques commerciales
		Prestations de formation, supports de formation
		Frais directs relatifs à l'organisation d'un évènement lié à l'opération

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion
LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

		Frais de déplacement
	Communication	Frais de communication
	Equipement	Acquisition de logiciels et matériels informatiques en lien avec l'opération
		Équipements et matériels (achat ou location)
Dépenses non retenues	Annexe 3 – Dépenses inéligibles communes à tous les dispositifs. <u>Dépenses non retenues spécifiques au type d'opération :</u> - Acquisitions foncières ; - Dépenses immobilières ; - Besoins en fonds de roulement ; - Frais pour la participation aux salons et foires.	

VI – PRINCIPES ET CRITERES DE SELECTION

Principe de sélection	Critère de sélection	Critère de notation	Notation	Pièces justificatives requises
Qualité du porteur de projet	Antériorité des demandes d'aides LEADER	Pas de demande d'aides LEADER : - depuis 4 ans (*) - depuis moins de 4 ans (*) (*) date de décision juridique	2 0	Liste des aides obtenues durant les 4 dernières années
Ancrage territorial	Situation géographique	Acteur issu du territoire des hauts de l'Ouest	Oui : 2 Non : 0	- Localisation du siège social - Nombre d'adhérents / bénévoles, habitants les hauts de l'Ouest
	Démarche collective	Partenariats avec des acteurs situés dans le périmètre du TERH GAL OUEST et/ou Co-construction avec	Oui : 4 Non : 0	Note descriptive incluant la présentation des démarches de concertation, de co-construction

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion
LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

		les bénéficiaires du projet		(méthodes, indicateurs)
	Plus-value du projet pour le territoire	Evaluation des effets du projet pour les hauts de l'Ouest	Oui : 3 Non : 0	Note descriptive avec : - Méthode d'évaluation - Temporalité des effets - Qualité des indicateurs
		Projet favorisant la capacité d'action collective du territoire	Oui : 3 Non : 0	Note descriptive présentant les outils développés, livrables
Innovation	Innovation	Innovation territoriale / Expérimentation et/ou transversalité thématique / dimension multisectorielle du projet	Oui : 2 Non : 0	Note descriptive avec : - Degré / nature d'innovation - Nouvelles méthodes sur le territoire
Développement durable	Qualité environnementale / Consommation énergétique	Réduction significative des déchets ou leur recyclage au-delà des obligations réglementaires ou recours à des solutions de réemploi, d'économie circulaire	Oui : 2 Non : 0	Note argumentée descriptive du projet
		Réduction de la consommation d'énergie, du bilan carbone ou amélioration de l'efficacité énergétique ou recours à des énergies renouvelables	Oui : 2 Non : 0	
TOTAL			/ 20	

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

Les dossiers seront sélectionnés au regard de l'enveloppe disponible et si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20

VII – MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERE

VII.1 – Modalités techniques

Régime d'aide	SA.108225 Aides en faveur des zones rurales cofinancées par le FEADER ou octroyées en tant que financement national complémentaire.
Lignes de partage	Sans objet
Modalités de paiement	- Avance à hauteur de 50 % (hors Collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). - Acompte(s) à hauteur de maximum 80 % du montant de subvention publique totale après déduction de l'avance. - Solde.
Autres précisions	Pour les bénéficiaires en procédure de sauvegarde ou en procédure de redressement, l'avance sera accordée que sur présentation d'une caution bancaire. Les acomptes et solde sont versés sur présentation des pièces justificatives probantes. Pour les bénéficiaires en liquidation judiciaire à la demande de paiement d'avance, d'acomptes ou de solde, et/ou en cours d'instruction de cette demande, aucun paiement ne pourra se faire. Les projets de voyages d'études devront faire l'objet de dossiers distincts.

VII.2 – Modalités financières

Taux de subvention / taux d'aide	Taux de base :	80 %
	Modulations :	+ 20 % pour les associations et acteurs de l'ESS
Taux maximal d'aide publique (TMAP)	100 %	
Financement par coûts	Oui/Non	Non

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion
LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

simplifiés le cas échéant	Type	Sans objet
	Description / Détail	Sans objet
Plafonds et seuils	<u>Plafond d'aides publiques par projet (hors voyages d'études) : 50 000 €.</u> <u>Plafond d'aides publiques pour les voyages d'études :</u> - Zone océan indien : 500 € par participant résidant dans les hauts de l'Ouest ; - Hors zone océan Indien : 1 000 € par participant résidant dans les hauts de l'Ouest.	
Règles de compensation financières	La compensation au moment du solde se fait entre les grands postes de dépenses (sur et sous-réalisés) dans la limite de 10 % du montant du grand poste. Au-delà, un avenant doit être acté avant le dépôt de la demande de paiement. La fongibilité s'effectue au sein des grands postes de dépenses entre les sous-catégories/postes de dépenses (sur et sous-réalisés) et validés au moment de l'instruction. Elle est limitée au montant total du grand poste de dépense.	
Modalités de calcul	Le montant de l'aide est égal, après application des plafonds et des seuils, au produit des dépenses éligibles et du taux d'aide modulé le cas échéant.	
Autres informations	Sans objet	

Le taux de cofinancement FEADER est de : 80 %

Le cofinancement est apporté par : le Département de La Réunion ou le Conseil Régional ou l'Etat, à hauteur de 20 %

Fiche action FEADER 2023-2027 - Ile de La Réunion
LEADER GAL OUEST

Intitulé	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs				
N°	GALO6	Version	V1.1	Date d'entrée en vigueur	09/04/2025

VIII – INFORMATIONS PRATIQUES

Où se renseigner ?	Site internet : europac.cd974.re
	SERVICE INSTRUCTEUR – TERH GAL DE L'OUEST
	Site internet : www.tco.re/terhgal Par mail : terhgal@tco.re Par téléphone : 0262 45 89 29 <i>Coordonnées complètes disponibles sur le site internet du GAL</i>
Lieu de dépôt des dossiers	Dépôt en ligne sur le site web : europac.cd974.re

IX – ANNEXES

Annexe 1 – Déclarations communes à tous les dispositifs

Annexe 2 – Engagements communs à tous les dispositifs et sanctions liées

Annexe 3 – Dépenses inéligibles communes à tous les dispositifs